

CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal est convoqué le 6 novembre 2013 à 18 h 30 pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Acquisition du centre ELAN par voie de préemption
- Autorisation de passage sur la parcelle communale F 886
- Participation au Fonds de Solidarité pour le Logement du Conseil Général
- Conventions d'interventions pour le temps d'activités périscolaires
- Produits irrécouvrables
- Convention avec le Secours Aérien Français pour les secours sur pistes
- Avenant à la convention Contrat Enfance Jeunesse avec la CAF05

Val-des-Prés, le 31 Octobre 2013
Le Maire, René SIESTRUNCK

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 NOVEMBRE 2013

L'an deux mil treize et le six novembre à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur René SIESTRUNCK, Maire.

Présents : Mmes Thérèse AIMARD-FOSSE, Inès GALLO, MM. Thierry AIMARD, Alain BLOCH-TREFOUSSE, Jean-Louis GONON, Emile ROMAN, René SIESTRUNCK

Procurations : Mme Ariane TOUSSAINT à M. Emile ROMAN
M. André ROULET à M. Jean-Louis GONON

Secrétaire : Mme Inès GALLO est nommée secrétaire de séance

Exercice du droit de préemption dans le cadre de la vente du Centre ELAN

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

- décide d'exercer son droit de préemption dans le cadre de la vente par le Comité Mosellan de Sauvegarde de l'Enfance de l'Adolescence et des Adultes, des parcelles E 857 et E1250 sur lesquelles est situé le centre ELAN, au prix de 280.000 €,
- le bâtiment et les terrains seront aménagés pour réaliser un équipement collectif regroupant des services à la population actuellement insuffisants ou inexistantes, tels que la caserne des pompiers, la bibliothèque municipale, la salle des fêtes, des salles de réunion et d'exposition, le bureau du Service tourisme, la maison de site, une crèche, des salles pour les activités périscolaires,
- autorise le Maire à signer l'acte notarial ainsi que toutes les pièces s'y rapportant.

Demande de subvention au Conseil Régional pour l'acquisition du centre ELAN

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

- sollicite du Conseil Régional l'aide la plus élevée possible pour l'acquisition par la commune du centre ELAN au prix de 280.000 €, pour y installer des équipements collectifs,
- arrête le plan de financement suivant :
 - coût H.T. d'acquisition : 280.000,00 €
 - subvention de la Région 60% : 168.000,00 €
 - autofinancement de la commune 40% : 112.000,00 €
- approuve l'acte d'engagement selon lequel la commune s'engage à installer des services publics sur les terrains acquis avec l'aide de la Région dans un délai de quatre ans, et à ne pas aliéner ce bien pendant un délai de dix ans,
- autorise le Maire à signer l'acte d'engagement.

Autorisation de passage sur la parcelle communale F 886

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, autorise le passage sur la parcelle communale F886 à M. Frédéric HOUSSAIS, dans le cadre d'une demande de permis de construire un hangar agricole.

Participation au Fonds de Solidarité pour le Logement du Conseil Général

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

- décide de renouveler pour 2013 sa contribution au Fonds de Solidarité pour le Logement dans le cadre du Plan Départemental d'Action pour le logement des personnes défavorisées, à hauteur de 0,35 € par habitant, soit 198,45 €
- autorise le Maire à signer une convention avec le Conseil Général des Hautes-Alpes pour 2013.

Conventions avec les intervenants dans le cadre de la réforme sur les rythmes scolaires

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

- autorise le Maire à signer une convention avec les intervenants ou les structures qui les emploient, sur la base d'un tarif de 35 € de l'heure, pour assurer l'encadrement des activités organisées dans le cadre de la réforme sur les rythmes scolaires.

Admission en non-valeur de produits irrécouvrables

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

- décide de l'admission en non-valeur de produits irrécouvrables pour un montant de 650,89 €,
- précise que ce montant sera inscrit au budget de l'Eau.

Convention avec le Secours Aérien Français pour l'évacuation des blessés

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

- approuve les dispositions conventionnelles avec le S.A.F. pour les secours hélicoptérés, et le tarif de 54,60 € par minute de vol, pour la période du 1^{er} décembre 2013 au 30 novembre 2014,
- autorise le Maire, conformément à l'article 97 de la Loi Montagne et à l'article 54 de la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité, à refacturer les missions de secours hélicoptérés sur la base du tarif approuvé. Le coût de ces secours hélicoptérés sera facturé aux victimes ou à leurs ayants droit conformément aux dispositions de ces deux lois et le cas échéant de leurs décrets d'application, lorsque les activités exercées par la ou les personnes secourues seront conformes à celles définies par ces textes législatifs et réglementaires. Il découle de ces deux textes que les communes peuvent exiger des intéressés ou de leurs ayants droit une participation aux frais qu'elles ont engagés à l'occasion d'opérations de secours consécutives à la pratique de toute activité sportive ou de loisir.

Avenant 2013 au Contrat Enfance Jeunesse 2^{ème} génération avec la Caisse d'Allocations Familiales des Hautes-Alpes

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, autorise le Maire à signer un avenant au CEJ 2^{ème} génération, conclu entre la Caisse d'Allocations Familiales des Hautes-Alpes, la Communauté de Communes du Briançonnais et l'ensemble des communes de la CCB pour la période du 01/01/2013 au 31/12/2013, afin d'intégrer le nouvel Etablissement d'Accueil de Jeunes Enfants de La Grave appelé crèche du Pays de la Meije.

Val-des-Prés, le 12 Novembre 2013
Le Maire, René SIESTRUNCK

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VAL-DES-PRES

Séance du 6 Novembre 2013

Nombre de Conseillers :

en exercice : 9

présents : 7

votants : 9

Date de la convocation :

31 Octobre 2013

Date d'affichage :

31 Octobre 2013

L'an deux mil treize et le six novembre à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur René SIESTRUNCK, Maire.

Présents : Mmes Thérèse AIMARD-FOSSE, Inès GALLO, MM. Thierry AIMARD, Alain BLOCH-TREFOUSSE, Jean-Louis GONON, Emile ROMAN, René SIESTRUNCK

Procurations : Mme Ariane TOUSSAINT à M. Emile ROMAN

M. André ROULET à M. Jean-Louis GONON

Secrétaire : Mme Inès GALLO est nommée secrétaire de séance

OBJET : Exercice du droit de préemption dans le cadre de la vente du Centre ELAN

Monsieur le Maire informe que Maître BAUT nous a transmis une déclaration d'intention d'aliéner de la part du Comité Mosellan de Sauvegarde de l'Enfance de l'Adolescence et des Adultes, les parcelles E 857 et E 1250 composant le centre ELAN, au prix de 280.000 €. La commune dispose d'un délai de 2 mois pour faire savoir si elle souhaite exercer son droit de préemption.

Le Maire rappelle que, depuis vingt ans, il est question d'acquérir le Centre Elan qui, par sa position dans la commune, est porteur de nombreuses possibilités et qu'en 1994 un premier dossier avait été réalisé. Aujourd'hui cette acquisition est une vraie opportunité pour la collectivité qui souhaite y regrouper ses équipements culturels et sociaux existants ou à créer (bibliothèque, salle des fêtes, salles de réunion, d'exposition, bureau du Service tourisme, maison de site, crèche, salles pour les activités périscolaires, agrandissement de la caserne des pompiers).

Il rappelle l'augmentation continue de la population et de ses besoins en services et la nécessité de les regrouper en un pôle qui serait un stimulant du développement de la commune. La localisation du Centre Elan, facile d'accès, à proximité de l'école et du chef-lieu, est aussi un atout. Une voie piétonne pourrait les relier facilement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

- décide d'exercer son droit de préemption dans le cadre de la vente par le Comité Mosellan de Sauvegarde de l'Enfance de l'Adolescence et des Adultes, des parcelles E 857 et E1250 sur lesquelles est situé le centre ELAN, au prix de 280.000 €,
- le bâtiment et les terrains seront aménagés pour réaliser un équipement collectif regroupant des services à la population actuellement insuffisants ou inexistants, tels que la caserne des pompiers, la bibliothèque municipale, la salle des fêtes, des salles de réunion et d'exposition, le bureau du Service tourisme, la maison de site, une crèche, des salles pour les activités périscolaires,
- autorise le Maire à signer l'acte notarial ainsi que toutes les pièces s'y rapportant.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
René SIESTRUNCK

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VAL-DES-PRES

Séance du 6 Novembre 2013

Nombre de Conseillers :

en exercice : 9

présents : 7

votants : 9

Date de la convocation :

31 Octobre 2013

Date d'affichage :

31 Octobre 2013

L'an deux mil treize et le six novembre à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur René SIESTRUNCK, Maire.

Présents : Mmes Thérèse AIMARD-FOSSE, Inès GALLO, MM. Thierry AIMARD, Alain BLOCH-TREFOUSSE, Jean-Louis GONON, Emile ROMAN, René SIESTRUNCK

Procurations : Mme Ariane TOUSSAINT à M. Emile ROMAN

M. André ROULET à M. Jean-Louis GONON

Secrétaire : Mme Inès GALLO est nommée secrétaire de séance

OBJET : Demande de subvention au Conseil Régional pour l'acquisition du centre ELAN

Monsieur le Maire rappelle que la commune se porte acquéreur des parcelles E857 et E1250 formant le centre ELAN, mises en vente par le Comité Mosellan de Sauvegarde de l'enfance, de l'adolescence et des adultes (CMSEA) au prix de 280.000 €. Le bâtiment et les terrains seront aménagés pour réaliser un pôle social et culturel regroupant des services à la population actuellement insuffisants ou inexistantes, tels que la caserne des pompiers, la bibliothèque municipale, la salle des fêtes, des salles de réunion et d'exposition, le bureau du Service tourisme, la maison de site, une crèche, des salles pour les activités périscolaires.

Il propose de solliciter l'aide de la Région pour acquérir ce site et lui redonner vie avec l'installation de services publics.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

- sollicite du Conseil Régional l'aide la plus élevée possible pour l'acquisition par la commune du centre ELAN au prix de 280.000 €, pour y installer des équipements collectifs,
- arrête le plan de financement suivant :
 - coût H.T. d'acquisition : 280.000,00 €
 - subvention de la Région 60% : 168.000,00 €
 - autofinancement de la commune 40% : 112.000,00 €
- approuve l'acte d'engagement selon lequel la commune s'engage à installer des services publics sur les terrains acquis avec l'aide de la Région dans un délai de quatre ans, et à ne pas aliéner ce bien pendant un délai de dix ans,
- autorise le Maire à signer l'acte d'engagement.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
René SIESTRUNCK

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VAL-DES-PRES

Séance du 6 Novembre 2013

Nombre de Conseillers :

en exercice : 9

présents : 7

votants : 9

Date de la convocation :

31 Octobre 2013

Date d'affichage :

31 Octobre 2013

L'an deux mil treize et le six novembre à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur René SIESTRUNCK, Maire.

Présents : Mmes Thérèse AIMARD-FOSSE, Inès GALLO, MM. Thierry AIMARD, Alain BLOCH-TREFOUSSE, Jean-Louis GONON, Emile ROMAN, René SIESTRUNCK

Procurations : Mme Ariane TOUSSAINT à M. Emile ROMAN

M. André ROULET à M. Jean-Louis GONON

Secrétaire : Mme Inès GALLO est nommée secrétaire de séance

OBJET : Autorisation de passage sur la parcelle communale F 886

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal d'une demande d'autorisation de passage sur la parcelle communale F 886 de la part de M. Frédéric HOUSSAIS, agriculteur, qui souhaite construire un hangar agricole sur la parcelle voisine.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, autorise le passage sur la parcelle communale F886 à M. Frédéric HOUSSAIS, dans le cadre d'une demande de permis de construire un hangar agricole.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
René SIESTRUNCK

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VAL-DES-PRES

Séance du 6 Novembre 2013

Nombre de Conseillers :

en exercice : 9

présents : 7

votants : 9

Date de la convocation :

31 Octobre 2013

Date d'affichage :

31 Octobre 2013

L'an deux mil treize et le six novembre à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur René SIESTRUNCK, Maire.

Présents : Mmes Thérèse AIMARD-FOSSE, Inès GALLO, MM. Thierry AIMARD, Alain BLOCH-TREFOUSSE, Jean-Louis GONON, Emile ROMAN, René SIESTRUNCK

Procurations : Mme Ariane TOUSSAINT à M. Emile ROMAN

M. André ROULET à M. Jean-Louis GONON

Secrétaire : Mme Inès GALLO est nommée secrétaire de séance

OBJET : Participation au Fonds de Solidarité pour le Logement du Conseil Général

Monsieur le Maire rappelle que la commune de Val-des-Prés, comme 117 autres communes du département, a contribué en 2012 au Fonds de Solidarité pour le Logement, dans le cadre du Plan Départemental d'Action pour le logement des personnes défavorisées. Il demande au Conseil Municipal de renouveler cette contribution pour 2013. Elle est fixée à 0,35 € par habitant, soit 198,45 € pour 567 habitants.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés:

- décide de renouveler pour 2013 sa contribution au Fonds de Solidarité pour le Logement dans le cadre du Plan Départemental d'Action pour le logement des personnes défavorisées, à hauteur de 0,35 € par habitant, soit 198,45 €
- autorise le Maire à signer une convention avec le Conseil Général des Hautes-Alpes pour 2013.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
René SIESTRUNCK

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VAL-DES-PRES

Séance du 6 Novembre 2013

Nombre de Conseillers :

en exercice : 9

présents : 7

votants : 9

Date de la convocation :

31 Octobre 2013

Date d'affichage :

31 Octobre 2013

L'an deux mil treize et le six novembre à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur René SIESTRUNCK, Maire.

Présents : Mmes Thérèse AIMARD-FOSSE, Inès GALLO, MM. Thierry AIMARD, Alain BLOCH-TREFOUSSE, Jean-Louis GONON, Emile ROMAN, René SIESTRUNCK

Procurations : Mme Ariane TOUSSAINT à M. Emile ROMAN

M. André ROULET à M. Jean-Louis GONON

Secrétaire : Mme Inès GALLO est nommée secrétaire de séance

OBJET : Conventions avec les intervenants dans le cadre de la réforme sur les rythmes scolaires

Monsieur le Maire expose que pour assurer les activités organisées dans le cadre de la réforme sur les rythmes scolaires, il convient de passer des conventions avec les intervenants ou les structures qui les emploient.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

- autorise le Maire à signer une convention avec les intervenants ou les structures qui les emploient, sur la base d'un tarif de 35 € de l'heure, pour assurer l'encadrement des activités organisées dans le cadre de la réforme sur les rythmes scolaires.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
René SIESTRUNCK

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VAL-DES-PRES

Séance du 6 Novembre 2013

Nombre de Conseillers :

en exercice : 9

présents : 7

votants : 9

Date de la convocation :

31 Octobre 2013

Date d'affichage :

31 Octobre 2013

L'an deux mil treize et le six novembre à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur René SIESTRUNCK, Maire.

Présents : Mmes Thérèse AIMARD-FOSSE, Inès GALLO, MM. Thierry AIMARD, Alain BLOCH-TREFOUSSE, Jean-Louis GONON, Emile ROMAN, René SIESTRUNCK

Procurations : Mme Ariane TOUSSAINT à M. Emile ROMAN

M. André ROULET à M. Jean-Louis GONON

Secrétaire : Mme Inès GALLO est nommée secrétaire de séance

OBJET : Admission en non-valeur de produits irrécouvrables

Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil Municipal de l'état des taxes et produits irrécouvrables transmis par madame le Trésorier, et propose leur admission en non valeur.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- décide de l'admission en non-valeur de produits irrécouvrables pour un montant de 650,89 €,
- précise que ce montant sera inscrit au budget de l'Eau.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
René SIESTRUNCK

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VAL-DES-PRES
Séance du 6 Novembre 2013

Nombre de Conseillers :

en exercice : 9

présents : 7

votants : 9

Date de la convocation :

31 Octobre 2013

Date d'affichage :

31 Octobre 2013

L'an deux mil treize et le six novembre à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur René SIESTRUNCK, Maire.

Présents : Mmes Thérèse AIMARD-FOSSE, Inès GALLO, MM. Thierry AIMARD, Alain BLOCH-TREFOUSSE, Jean-Louis GONON, Emile ROMAN, René SIESTRUNCK

Procurations : Mme Ariane TOUSSAINT à M. Emile ROMAN
M. André ROULET à M. Jean-Louis GONON

Secrétaire : Mme Inès GALLO est nommée secrétaire de séance

OBJET : Convention avec le Secours Aérien Français pour l'évacuation des blessés

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la convention proposée par le Secours Aérien Français relative aux secours hélicoptérés dans les Hautes-Alpes pour l'année 2013-2014. Il informe le Conseil Municipal que les tarifs pour la période du 1^{er} décembre 2013 au 30 novembre 2014, sont fixés à 54,60 € par minute de vol.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

- approuve les dispositions conventionnelles avec le S.A.F. pour les secours hélicoptérés, et le tarif de 54,60 € par minute de vol, pour la période du 1^{er} décembre 2013 au 30 novembre 2014,
- autorise le Maire, conformément à l'article 97 de la Loi Montagne et à l'article 54 de la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité, à refacturer les missions de secours hélicoptérés sur la base du tarif approuvé. Le coût de ces secours hélicoptérés sera facturé aux victimes ou à leurs ayants droit conformément aux dispositions de ces deux lois et le cas échéant de leurs décrets d'application, lorsque les activités exercées par la ou les personnes secourues seront conformes à celles définies par ces textes législatifs et réglementaires. Il découle de ces deux textes que les communes peuvent exiger des intéressés ou de leurs ayants droit une participation aux frais qu'elles ont engagés à l'occasion d'opérations de secours consécutives à la pratique de toute activité sportive ou de loisir.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
René SIESTRUNCK

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VAL-DES-PRES

Séance du 6 Novembre 2013

Nombre de Conseillers :

en exercice : 9

présents : 7

votants : 9

Date de la convocation :

31 Octobre 2013

Date d'affichage :

31 Octobre 2013

L'an deux mil treize et le six novembre à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur René SIESTRUNCK, Maire.

Présents : Mmes Thérèse AIMARD-FOSSE, Inès GALLO, MM. Thierry AIMARD, Alain BLOCH-TREFOUSSE, Jean-Louis GONON, Emile ROMAN, René SIESTRUNCK

Procurations : Mme Ariane TOUSSAINT à M. Emile ROMAN

M. André ROULET à M. Jean-Louis GONON

Secrétaire : Mme Inès GALLO est nommée secrétaire de séance

OBJET : Avenant 2013 au Contrat Enfance Jeunesse 2^{ème} génération avec la Caisse d'Allocations Familiales des Hautes-Alpes

Monsieur le Maire rappelle le Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) 2^{ème} Génération, conclu entre la Communauté de Communes du Briançonnais (CCB), la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) des Hautes-Alpes et l'ensemble des communes, pour la période du 01/01/2010 au 31/12/2013, pour permettre le financement par la CAF des activités enfance et jeunesse réalisées sur le territoire de la Communauté de Communes du Briançonnais.

Il expose qu'en raison de la construction d'un nouvel Etablissement d'Accueil de Jeunes Enfants à La Grave, appelé crèche du Pays de la Meije, et la possibilité de l'intégrer dans le Contrat Enfance Jeunesse, il apparaît nécessaire pour intégrer cette nouvelle action, de signer un avenant 2013 au CEJ 2G pour la période du 01/01/2013 au 31/12/2013,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, autorise le Maire à signer un avenant au CEJ 2^{ème} génération, conclu entre la Caisse d'Allocations Familiales des Hautes-Alpes, la Communauté de Communes du Briançonnais et l'ensemble des communes de la CCB pour la période du 01/01/2013 au 31/12/2013, afin d'intégrer le nouvel Etablissement d'Accueil de Jeunes Enfants de La Grave appelé crèche du Pays de la Meije.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
René SIESTRUNCK

